

Conférence de consensus sur le débit du Rhône à Beaucaire pour la crue de Décembre 2003

REGLEMENT

Par lettre du 17 mars 2005, le Ministre de l'écologie et du développement durable a chargé le Préfet coordonnateur du bassin Rhône – Méditerranée d'organiser une conférence de consensus pour l'estimation du débit de pointe de la crue du Rhône de décembre 2003 à Beaucaire.

Le présent règlement a pour objet de fixer les directives pour l'organisation de cette conférence de consensus.

L'objectif d'une conférence de consensus est de faire rédiger par un panel d'experts un avis collectif sur une question controversée dont les réponses diffèrent suivant les enjeux représentés par les acteurs. Cette pratique venue des États-Unis a été introduite en Europe dans les années 1990 ; elle est devenue relativement courante en France dans certains domaines, en particulier la médecine pour, par exemple, définir une doctrine thérapeutique ou l'écotoxicologie d'un produit.

A travers la fixation du débit maximum de la crue de décembre 2003, l'enjeu de cette conférence est la pertinence des hypothèses hydrologiques et hydrauliques sur lesquelles repose l'aménagement du Rhône français et de son lit majeur.

La démarche

La démarche sera essentiellement écrite et comprendra les éléments suivants :

- un appel à contributions,
- la formation d'un comité d'experts,
- la remise d'un dossier des données de base dont une partie soumise à des clauses de limitation d'usages,
- la remise des contributions écrites.
- une réunion du comité d'experts à huis clos pour rédiger une réponse collective à la question posée.

L'avis du comité d'experts sera public.

Les principes généraux

Principe de transparence

Le présent règlement est public.

Une fois remises au comité exécutif, les contributions écrites sont publiques.

L'avis final de la commission d'expert est public (accessible sans aucune restriction).

Principe d'irréversibilité du processus

Une fois le processus engagé, il se poursuit jusqu'à son terme.

La question posée

La question posée est l'estimation du débit maximum instantané du Rhône au droit de la station de mesure de Beaucaire au cours de la crue du début de décembre 2003, à partir des mesures et observations disponibles tant sur le site que dans l'ensemble du bassin et en s'appuyant sur l'état actuel des sciences et des techniques.

Les étapes de la conférence

La formation du comité d'experts.

Le comité d'experts est constitué de scientifiques sélectionnés sur le nombre et l'importance de leurs publications, non seulement dans le domaine de l'hydrologie et de l'hydrométrie mais aussi dans d'autres sciences et techniques susceptibles de contribuer à l'expertise. La sélection est internationale.

Les personnes qui ont été ou sont liées aux enjeux économiques et techniques de la question posée ne peuvent pas être sélectionnées. Une déclaration d'indépendance est souscrite par les experts retenus.

La liste des experts est rendue publique à l'issue de leur sélection et de leur accord pour participer à la conférence de consensus.

L'appel à contributions

Un appel public à contributions sur la question posée est lancé et diffusé dans des journaux nationaux et régionaux, des publications scientifiques et techniques en fonction de leurs périodicités. On utilisera tous moyens adaptés à le faire connaître le plus largement, notamment la messagerie électronique à destination de personnes et d'organismes susceptibles d'être intéressés.

Un site en libre accès est ouvert sur Internet pour donner aux personnes intéressées les informations, les documents et les données publics utiles pour préparer leur contribution.

Les contributions

Les contributions doivent se limiter à la question posée et à ce qui peut éclairer le comité d'experts dans la préparation de sa réponse.

Elles peuvent être individuelles ou collectives et comportent les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques d'une personne responsable.

Les contributions comportent au moins une version française et un résumé en français comportant au maximum 24.000 caractères espaces compris. Elles sont remises sous forme numérique au format Word pour Windows ou .pdf, par messagerie électronique.

Les contributions sont remises à l'exécutif de la conférence avant le 17 juin 2005 à 16 heures. Toute contribution qui serait remise après cette limite ne serait pas prise en considération.

Les contributions sont mises à la disposition du comité d'experts par les moyens appropriés et dans les meilleurs délais. Elles sont rendues publiques, après la date limite, sur le site Internet mis en place pour la conférence de consensus.

Le fonctionnement du comité d'experts.

Les experts organisent librement leur travail à partir des contributions et de la bibliographie scientifique qui est mise à leur disposition. Ils communiquent librement entre eux et disposent d'un accès particulier au site Internet mis en place pour la conférence de consensus. Ils peuvent demander au comité exécutif des compléments de documentation et poser, par son intermédiaire, des questions aux contributeurs

Les experts sont rémunérés et défrayés de toutes les dépenses qu'ils sont amenés à engager du fait de leur activité dans le cadre de la conférence de consensus.

La conférence finale

Les experts se réunissent à huis clos durant au maximum trois jours francs. Les experts désignent parmi eux un rapporteur. Les débats du comité d'experts ne sont pas publics. Cependant, durant la première journée, le comité d'experts peut auditionner les personnes qui ont remis une contribution en temps utile.

La conférence finale ne sera terminée que lorsque le rapporteur du comité des experts sera en mesure de remettre sa réponse collective à la question posée. La forme de cette réponse est à la discrétion des experts. Elle pourra notamment comporter des mentions d'incertitude et d'avis minoritaire. Cette réponse comportera au moins une version française et sera rendue publique.

L'exécutif

Un groupe exécutif est chargé d'appliquer les règles fixées ci-dessus et de mettre en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires au bon déroulement et à la bonne fin de la conférence de consensus. Il rend compte au Préfet de Bassin mandaté par le Ministre de l'écologie et du développement durable.

Le groupe exécutif est composé de :

Anne-Marie Levraut, adjointe au Délégué de Bassin Rhône – Méditerranée,

Xavier Martin, membre de l'Inspection Générale de l'Environnement,

Gérard Brugnot, délégué du Cemagref aux risques naturels,

Francis Dégardin, membre de l'équipe pluridisciplinaire Inondations du Rhône, qui en assure le secrétariat général.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Groupe exécutif de la Conférence de consensus

DIREN Rhône-Alpes Délégation de bassin

208 bis rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03

mél : <debitcrue2003@lyon.cemagref.fr>

La maîtrise d'ouvrage de l'organisation de la conférence de consensus est déléguée au Cemagref, établissement de Lyon, qui assure les prestations nécessaires sous le contrôle de l'exécutif.

Fait à Lyon, le 09 MAI 2005

Pour

le Préfet coordonnateur de Bassin Rhône - Méditerranée

Jean-Pierre LACROIX

Par Délégation

Henri BOUCHAERT

Le Secrétaire Général aux affaires régionales

